

## Catalogue de services NODE

### CHARTRE

#### Définitions

La présente Charte décrit les droits et devoirs des parties dans le cadre du Catalogue de services NODE (ci-après le Catalogue).

Le Catalogue est un service de promotion économique destiné aux membres de la NODE.

Le Catalogue réunit une sélection d'entreprises participantes (ci-après les participants) proposant des services et produits de qualité. Les membres NODE bénéficient des prestations des participants à titre préférentiel.

Le Catalogue offre une visibilité accrue aux participants auprès des membres NODE ainsi qu'auprès du public du site Internet NODE notamment.

La NODE promeut le Catalogue par tous les moyens qu'elle juge nécessaire.

Le Catalogue est propriété intégrale de la NODE. La NODE se réserve le droit de modifier la Charte en tout temps, sans préavis.

Les participants acceptent la Charte et s'engagent à la respecter en intégralité, jusqu'au terme de la période de validité.

#### Organisation

La période de validité du Catalogue est d'une année. Elle court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Le Catalogue est subdivisé en plusieurs catégories économiques :

- Assurance et Fiduciaire
- Services du bâtiment
- Santé et Soins
- Marketing et Communication
- Traiteur et Restauration
- Services IT
- Formation et Coaching
- Sécurité
- Autre service

Chaque catégorie comprend un nombre limité de participants, fixé par la NODE.

## Admission

Toute entreprise membre de la NODE peut se porter candidate au Catalogue.

La candidature se fait par l'entremise d'un dossier de candidature, composé :

- du formulaire de candidature dûment complété et signé ;
- de la présente charte dûment signée ;
- de tout autre document ou information requis par la NODE.

La candidature est analysée par la NODE, qui se réserve le droit de la refuser, sans justification.

Les conditions minimales de candidature sont :

- L'entreprise est membre de la NODE.
- L'entreprise s'est acquittée de la cotisation annuelle à la NODE pour l'année en cours.
- L'entreprise propose un service ou un produit destiné à d'autres entreprises (B2B).
- L'entreprise est sise dans le canton de Genève ou dans ses proches environs, mais obligatoirement sur Suisse. Elle bénéficie d'une présence numérique (site Internet, réseaux sociaux, etc.).

Les conditions d'admissions sont définies au cas par cas par la NODE, selon l'activité économique du participant.

Le Catalogue est entièrement renouvelé chaque année, au 1<sup>er</sup> janvier.

Les participants peuvent déposer à nouveau leur candidature chaque année.

La NODE se réserve le droit de refuser une candidature sans justification, même dans le cas où le participant a été sélectionné pour la période précédente.

## Fin de participation au Catalogue

Le participant quitte le Catalogue lorsque :

- La période de validité du Catalogue touche à son terme (le 31 décembre) ;
- Le participant cesse son activité (fin d'activité économique) ;

## Droits et devoirs du participant

Le participant s'engage à :

- participer au Catalogue pour la période de validité en cours ;
- proposer son produit ou service aux membres de la NODE avec un avantage préférentiel (financier ou autre) ;
- participer aux événements organisés par la NODE dans le cadre du Catalogue, selon le concept de l'événement ;
- placer la bannière « Membre NODE » (fournie par la NODE) sur son site Internet, avec redirection sur le site Internet NODE ([node1922.ch](http://node1922.ch)) ;
- faire preuve de réactivité lors de demandes des membres NODE ;
- autoriser la NODE à afficher le niveau de qualité de service (satisfaction client, qualité du service ou produit, etc.)
  - o le participant informe la NODE lorsqu'il est en contact avec un membre NODE, qui lui confirme le statut de membre NODE du prospect ;
  - o le membre NODE répond à une enquête de satisfaction après le contact avec le participant ;
  - o le niveau de qualité de service est affiché sur la fiche entreprise du participant sur le site Internet NODE.

La NODE s'engage à :

- offrir un potentiel de clientèle supplémentaire par une visibilité accrue ;
- promouvoir le Catalogue, par tous les moyens à sa disposition, notamment ;
  - o Catalogue online (fiches d'entreprise)
  - o Dépliant papier
  - o Présentation aux futurs membres
- organiser au minimum deux événements promotionnels par an, afin de créer un réseau réel entre les participants et les membres de la NODE ;
- mise en avant des compétences des participants.

<p>Lu et approuvé Lieu et date : .....</p> <p>Pour le participant :</p>         <p style="text-align: center;">Timbre et signature</p>	<p>Lieu et date : .....</p> <p>Pour la NODE :</p> <p style="text-align: center;"><b>NODE</b> <b>Nouvelle Organisation Des Entrepreneurs,</b> <b>depuis 1922</b></p> <p style="text-align: center;">Signature</p>
---	--